

Autorisation de prélèvement automatique – A remplir obligatoirement

- Remplissez le formulaire d'adhésion en ligne (sur le site du GERAS: https://www.geras.fr).
- Rappelez ici la formule choisie :

Adhésion avec abonnement à ASp

- □ Tarif normal (40,00 €)
- □ Tarif réduit (30,00 €)(voir conditions sur : https://www.geras.fr/presentation/adhesion)

Adhésion sans abonnement à ASp

- □ Tarif normal (20,00 €)
- □ Tarif réduit (10,00 €)
- Remplissez l'autorisation de prélèvement (ci-dessous)
- Joignez un RIB.

Adressez ce document accompagné du RIB à : joelle.popineau@univ-tours.fr

Informations sur le prélèvement - La cotisation est prélevée chaque année **automatiquement le 15 février**. Toute annulation ou modification peut être effectuée toute l'année sur simple avis au trésorier.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, le prélèvement annuel ordonné par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

NUMERO NATIONAL D'EMETTEUR 585208

Nom du créancier

GERAS : Joëlle Popineau – Trésorière du GERAS, Faculté de Lettres et Langues, Département Droit Langues 3 rue des Tanneurs, 37000 Tours

N	om	ı, p	ré	noi	m e	et a	ıdr	ess	se d	e l'	adl	hér	eni	t(e)	1							
COMPTE A DEBITER																						
Etablissement				ent	Guichet					N° de compte											Clé Rib	

Nom et a	adresse de l'établissement	teneur	du
compte	à débiter		

Date : Signature du titulaire du compte à débiter

¹ Etablissement teneur du compte à débiter : la banque où sera prélevée la cotisation. N'oubliez pas d'indiquer l'adresse exacte de cet établissement.